

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

16 DÉCEMBRE 2024

OBJET :

CADRE DE VIE

REFECTION DE LA
TOITURE DU
MODULE 2

DETR 2025

AUTORISATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION

2024-12-26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, Mercier Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, GEISLER Maryse, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
MASSON Tony	(Pouvoir WILLAUME Quentin)
MAGNIER Renée	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir BRANCQUART Christophe)
VAUTIER Monique	(Pouvoir GEISLER Maryse)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir PILLE Robert)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire explique que dans le cadre d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage au travers de son plan pluriannuel d'investissements la rénovation de la toiture du module 2 situé au stade J.C AGNERAY, rue du stade.

En effet, ce bâtiment qui accueille le centre aéré ainsi que différentes associations marckoises tout au long de l'année, commence à vieillir et des fuites apparaissent au niveau de la toiture.

Les services de l'État, et en particulier la commission départementale des élus pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ont lancé, comme chaque année, un appel à projets auquel la commune de Marck peut candidater.

Cet appel à projet est susceptible de financer ces travaux à hauteur de 25%.

Le montant de ces travaux s'élève à 66 000€ HT dont le plan de financement est ci-dessous :

		FINANCEMENT		
Objet	Montant	Financeurs	taux	Montant
Travaux de couverture	66 000€	DETR 2025	25,00%	16 500€
		Ville	75,00%	49 500€
Total HT	66 000 €	Total	100,00%	66 000 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

AUTORISE la réalisation de ce projet,

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour une participation financière auprès de l'État dans le cadre de la D.E.T.R.2025,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,